SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Monsieur Régis Juanico
Maire de la Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville
BP 503
42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Saint-Étienne, le 23 novembre 2026

Objet : *« Préavis de grève pour le 1er décembre 2026 »*

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le **1er décembre 2026** de 10h30 à 23h59, pour l'ensemble des agents de la ville de Saint- Étienne.

Depuis plusieurs années, les agents subissent une perte importante de leur pouvoir d'achat. Le gel du point d'indice, conjugué à une inflation particulièrement forte, a entraîné une diminution significative du salaire réel des agents.

Dans le même temps, les dépenses contraintes ne cessent d'augmenter. La hausse du prix de l'énergie, des carburants, de l'alimentation, des loyers et de l'ensemble des produits et services essentiels pèse lourdement sur les budgets des personnels.

Les agents de la Ville de Saint-Étienne ne peuvent plus accepter que leurs rémunérations stagnent alors que le coût de la vie augmente. Cette situation fragilise particulièrement les agents aux revenus les plus modestes et contribue à une perte d'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale.

À cela s'ajoutent des conditions de travail qui se dégradent, des difficultés de recrutement et une charge de travail croissante dans de nombreux services. Les agents continuent pourtant d'assurer quotidiennement leurs missions au service de la population stéphanoise.

Si bon nombre de décisions sont directement liées à la politique gouvernementale, vous avez le pouvoir de prendre des décisions au niveau local visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents de la collectivité dont vous êtes le Maire.

En premier lieu sur la politique de la collectivité dans la gestion du RIFSEEP et les inégalités de traitement parfaitement inacceptables entre les deux collectivités que sont la ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.

Vous n'êtes pas sans savoir que les grilles d'attribution du RIFSEEP sont identiques entre les deux collectivités sans que pour autant les montants des régimes indemnitaires associés soient équivalents.

Ceux-ci demeurent très défavorables aux agents de la ville de Saint-Etienne alors même qu'ils exercent des métiers aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise identiques.

LAMAIZIERE - 19 rue Léon Lamaizière, 42000 Saint-Étienne – 04.77.41.64.49
cgt@saint-etienne.fr / https://fr-fr.facebook.com/CGT-Territoriaux-Saint-Etienne-202103153158558/

Cette différence de traitement est insupportable et l'injustice que celle-ci provoque est inadmissible, si tant est que l'on attache une véritable importance et du crédit à l'engagement quotidien des agents de la ville de Saint-Etienne dans l'accomplissement quotidien de leurs missions d'intérêt général.

De surcroît, cette différence notable de traitement indiciaire entre deux collectivités aux liaisons multifactorielles, crée un déséquilibre d'attractivité particulièrement nuisible pour la ville de Saint-Etienne et ses administré.e.s.

De manière plus générale, la question du pouvoir d'achat des agents de la ville de Saint-Etienne est centrale, et il y a URGENCE à prendre les décisions courageuses visant à l'améliorer sans délais.

La CGT se félicite des premières avancées obtenues suite aux négociations issues du dépôt de notre précédent préavis de grève et prend acte des décisions de la collectivité qui s'en sont suivies.

Pour autant, nous considérons que l'ensemble des revendications exprimées par la très grande majorité des agents doit continuer à être porté y compris dans le cadre de l'agenda social que vous proposez.

Ainsi, notre syndicat demande l'ouverture de négociations loyales et sincères sur les sujets suivants :

- **Mise en place d'un plan rapide de convergence des régimes indemnitaires, en vue d'aligner les montants de la ville de Saint-Etienne à la hauteur de ceux de SEM,**
- **L'augmentation de la future enveloppe dédiée au RIFSEEP pour l'année 2027,**
- **L'augmentation de la participation employeur sur la Mutuelle et la Prévoyance à hauteur de 50%,**
- **L'organisation et la communication nécessaire à tous les cadres pour leur indiquer leurs obligations concernant le droit de vote des agents pour les prochaines élections professionnelles du 7 au 10 décembre,**
- **Plan de déprécarisation des CDD,**
- **L'arrêt des pressions sur les agents voulant exercer leur droit de grève,**
- **Conciliation vie personnelle/professionnelle : mise en place d'un règlement pour l'octroi des temps partiels sur autorisation, et équité de traitement sur les ASA,**
- **Réouverture de négociations loyales autour du temps de travail et des plannings imposés,**
- **Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers les plus pénibles par l'octroi de jours de sujétion supplémentaires,**

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de l'ouverture de négociations sincères et loyales sur ces revendications, notre organisation syndicale restera attentive quant au respect de l'exercice du droit de grève.

Cordialement.



LAMAIZIERE - 19 rue Léon Lamaizière, 42000 Saint-Étienne – 04.77.41.64.49
cgt@saint-etienne.fr / https://fr-fr.facebook.com/CGT-Territoriaux-Saint-Etienne-202103153158558/